

COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales
Canton de La Côte Salanquaise

Envoyé en préfecture le 24/09/2026

Reçu en préfecture le 24/09/2026

Publié le

ID : 066-216602128-20260922-0107_2026-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Six et le Vingt Deux Septembre à Dix Huit Heures Trente.

Le conseil municipal de la commune de TORREILLES, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de monsieur Guy ROUQUIE, maire de Torreilles.

Date de convocation du conseil municipal : 16 septembre 2026.

Présents : Guy ROUQUIE, Geoffrey TORRALBA, Agnès BLED-GARCIA, Gérard CEBELLAN, Emma SABATE, Jean-Luc ROMERA, Sébastien CABRI, Monique DEYRES, Marie-Christine BEYLEIX MOISAN, Patrick REDA, Christophe PEREZ, Nathalie VILLALONGUE, Sandrine JOUE-MACH, Jean-Michel PONCE, Coralie ZAMORA, Jean-Christophe MARGAIL, Audrey GALLOY, Damien CLET, Pierre PAGNON, Virginie PORTEILS, Bénédicte ROGER.

Absents excusés : Emilie MONTANES donne pouvoir à Agnès BLED, Pierre FAGET donne pouvoir à Geoffrey TORRALBA, Christophe CLARET donne pouvoir à Sébastien CABRI, Stéphanie FLEURY donne pouvoir à Monique DEYRES, Emilie COUVEZ donne pouvoir à Damien CLET, Bastien MONREAL donne pouvoir à Bénédicte ROGER.

En exercice : 27

Présents : 21

Ayant pris part au vote : 26

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, monsieur le président a déclaré la séance ouverte.

Bénédicte ROGER est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

* * * * *

Délibération n°107/2026

Convention financière entre Perpignan Méditerranée Métropole et la commune concernant un fonds de concours correspondant à la restitution des fonds de concours 2016/2022 de gestion de voirie

Madame Emma SABATE, adjointe au maire, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Monsieur Sébastien CABRI, adjoint au maire, explique à l'assemblée, qu'une convention a pour objet l'organisation des modalités d'attribution et de versement d'un fonds de concours par Perpignan Méditerranée Métropole à la commune. Conformément à la délibération n°DELIB2023/12/310 et à la suite de la validation de la révision libre des attributions de compensations proposées par le conseil communautaire le 27 novembre 2023, une enveloppe financière annuelle de 32 544,00€ a été actée au bénéfice de la commune de Torreilles, afin de restituer les fonds de concours versés dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement voirie 2016/2022.

Monsieur Sébastien CABRI, précise que cette enveloppe est prévue chaque année pendant une durée de sept ans, permettant ainsi à la commune de recouvrer un montant total de 227 808,00€. Dans ce cadre, il propose la signature d'une convention au titre du millésime 2026.

La dépense subventionnée est constituée des dépenses prévisionnelles hors taxes suivantes :

Objet	Montant HT	Subvention perçue	Reste à charge HT	Fonds de concours	Montant
Achat véhicule PIAGGIO	28 000,00€	0,00€	28 000,00€	50,00%	14 000,00€
Bungalow sanitaire aire de jeux espace Capellans	16 134,21€	0,00€	16 134,21€	50,00%	8 067,10€
Création comptage tarif jaune espace Capellans	18 155,00€	0,00€	18 155,00€	50,00%	9 077,50€
Acquisition VTT police municipale	3 482,68€	0,00€	3 482,68€	40,18%	1 399,40€
TOTAL	65 771,89€		65 771,89€	49,48%	32 544,00€

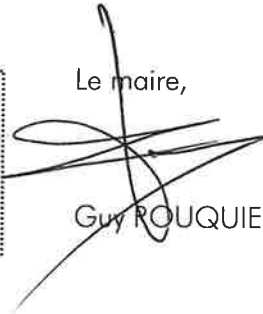
.../...

Le conseil municipal, Oui l'exposé de monsieur Sébastien CABRI, adjoint au maire,
après en avoir délibéré à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés,

- ACCEPTE les termes de la convention jointe en annexe, relative à l'attribution du fonds de concours correspondant à la restitution des fonds de concours 2016/2022 de gestion de voirie par Perpignan Méditerranée Métropole ;
- AUTORISE monsieur le maire ou l'élue désigné à signer la convention jointe en annexe et tout acte utile en la matière.

Ainsi fait et délibéré à Torreilles,
Les jours, mois et an que dessus.
Certifiée exécutoire suivant transmission
En préfecture du : 24 SEP. 2026
Et publication du : 24 SEP. 2026

Le maire,



Guy ROUQUIE



La secrétaire,



Bénédicte ROGER